

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 22 décembre 2017	N° 2017-847

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOULET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 décembre 2017	Délibération
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique	N° 2017-847

Déploiement de services mobiles sans contact - Avenant à la convention de soutien pour prolongation de l'éligibilité au cofinancement des dépenses jusqu'à la fin de l'année 2017 dans le cadre de l'appel à projets de la Caisse des dépôts et consignations "Investissements d'avenir - Déploiement de services mobiles sans contact" - Décision - Autorisation

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir, Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et l'Office du tourisme ont décidé, en 2012, de déposer un dossier commun de candidature « Bordeaux, Territoires NFC » (Near Field Communication / communication en champ proche) dans le cadre de l'appel à projet « Ville numérique et transport intelligent », et en sont sortis lauréats. L'objectif était de développer progressivement, en lien avec les partenaires publics et privés, un bouquet de services innovants, de nature à simplifier le quotidien des habitants et des visiteurs.

Par délibération du 21 décembre 2012 N° 2012/0927 « Déploiement de services sans-contact « NFC » sur le territoire bordelais – Participation financière de la Caisse des dépôts et consignations », ce financement de l'Etat a été approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Aujourd'hui, la métropole souhaite prolonger, jusqu'à fin 2017, la période de cofinancements de l'Etat pour tous les services déployés dans le cadre du projet « Bordeaux Territoire NFC ». La Banque publique d'investissement propose, à ce titre, de signer un avenant à la convention initiale de cofinancements. La présente délibération, demandant l'autorisation de signer l'avenant joint en annexe, vient donc en complément de la délibération de 2012.

Cet appel à projet a permis de cofinancer, via les investissements d'avenir et pour une somme totale de 8 millions d'euros, des services innovants reposant sur ces technologies sans contact à hauteur de 45% des dépenses de développement et de 30 % des dépenses de déploiement, et répartis comme suit :

- **Bordeaux Métropole**

5M€ dont 1,7M€ dotation

- **Ville de Bordeaux**

2,9M€ dont 1M€ dotation

- **Office de Tourisme**

0,1M€ dont 0,04M€ dotation

La mobilisation des trois institutions ainsi que de tout un écosystème industriel, associatif et universitaire a permis de déployer d'ores et déjà des services à forte valeur ajoutée, parmi lesquels il est possible de citer notamment :

- Le « Pass touristique » qui combine des droits au transport public ainsi que des prestations touristiques (musée, Cité du vin, découverte de la ville, etc) ;
- L'emprunt de « Vcub », vélo en libre-service, via son téléphone mobile ;
- L'accès à l'information voyageur sur téléphone mobile grâce à des étiquettes intelligentes installées à tous les arrêts de tram et de bus ;
- L'installation progressive de terminaux de paiement acceptant le paiement sans contact chez les commerçants du territoire.
- Le projet INDO permettant d'optimiser la collecte des déchets grâce à des puces RFID (radio fréquence) et GPS installées dans les bacs à ordures ;
- L'application mobile « Bordeaux en poche » qui accompagne les habitants dans leur vie quotidienne au sein des quartiers : informations pratiques, participation citoyenne, accès aux services publics de proximité... ;
- La carte de transport multiservice permettant d'emprunter les transports publics ainsi que d'accéder aux services de proximité (ex : piscine) ;

Conformément à la convention de soutien initiale signée entre Bordeaux Métropole et la Caisse des dépôts et consignations, la période des cofinancements devait s'achever fin 2016. Par cet avenant, il est demandé de prolonger l'éligibilité aux cofinancements de ces dépenses jusqu'à fin 2017 afin de soutenir Bordeaux Métropole dans les derniers déploiements des services en lien avec l'appel à projet. Aujourd'hui, c'est la Banque Publique d'Investissement qui succède à la Caisse des dépôts et consignations pour gérer les cofinancements liés à cet appel à projets.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération initiale de 2012 qui a autorisé la convention initiale,

VU la convention initiale en annexe (dispositions générales et conditions particulières),

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'obtention des financements de l'État est essentielle à la réalisation des projets concernés,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président de la Métropole est autorisé à signer l'avenant à la convention de soutien signée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Bordeaux Métropole au titre du projet « Bordeaux, Territoires NFC ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à effectuer toutes les démarches pour la bonne application de cet avenant.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte permettant d'assurer l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 DÉCEMBRE 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 DÉCEMBRE 2017	le Conseiller délégué,
	Monsieur Alain TURBY



Développement de l'Économie Numérique

Programme d'investissements d'avenir

Usages, services et contenus innovants

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DE SOUTIEN A DES ACTIONS DE
RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

ENTRE

Bpifrance

BORDEAUX METROPOLE

N° O14495-102964-DN12089W05-DN12090W05

CONDITIONS PARTICULIÈRES

bpifrance

Entre

Bpifrance Financement

Société Anonyme au capital de 839 907 320 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489, dont le siège social est situé au 27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 MAISONS-ALFORT.

Représentée par Monsieur **Paul-François FOURNIER**, Directeur Exécutif chargé de l'Innovation ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

D'une part,

Et le Titulaire : BORDEAUX METROPOLE

Forme juridique : Métropole

Adresse : Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX

SIRET : 24330031600011

APE : 8411Z

Représenté par : Monsieur Alain JUPPE ,

Fonction : Président

D'autre part,

Vu l'approbation des présentes Conditions Particulières par le Comité d'engagement « Subventions – Avances Remboursables » en date du 14 Décembre 2016.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I - DELAIS ET LIEU DE REALISATION

L'alinéa 1 de l'article 5 « Délais et Lieu de Réalisation » des Conditions Particulières de la Convention N° O14495-102964 est remplacé par :

Les Travaux sont réalisés dans les délais suivants, au sens de l'article 3 des Conditions Générales :

- Date de Commencement : 1^{er} novembre 2011
- Date d'Achèvement : 31 décembre 2017

ARTICLE II - SUIVI TECHNIQUE DU PROJET

L'alinéa 1 de l'article 7.2 «Calendrier prévisionnel des périodes de suivi technique» des Conditions Particulières de la Convention O14495-102964 est remplacé par :

« La première période de suivi technique débute à la Date de Commencement.

La durée de chacune des périodes est définie ci-dessous :

- Période n°1 : 16 mois
- Période n°2 : 12 mois
- Période n°3 : 12 mois
- Période n°4 : 12 mois
- Période n°5 : 12 mois
- Période n°6 : 12 mois »

ARTICLE III - AUTRES

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature. Toutes les dispositions de la Convention N° O14495-102964 non modifiées par les présentes, et qui ne leur sont pas contraires, demeurent en vigueur.

**Fait à Paris en (2) deux exemplaires
originaux,**

Le

Le Titulaire
Alain JUPPE
Président

[signature et cachet]

Bpifrance
Paul-François FOURNIER
Directeur Exécutif chargé de l'Innovation